

Mise en valeur du réaménagement des Jeunes-Rives secteurs 1 et 2 au moyen de créations artistiques

Concours d'intervention artistique, procédure sélective en 2 phases
Phase 1 : Cahier de sélection, appel à candidatures



Image : rives et accès à l'eau. Crédits : Service de la communication, Ville de Neuchâtel

Service de la culture
Service de l'urbanisme, des mobilités et des espaces publics
Office des projets d'espaces publics

A Dispositions générales

Contexte

Le réaménagement des Jeunes-Rives est un des projets phares du programme politique de la Ville de Neuchâtel et de son agglomération. Cette vaste surface, à l'origine principalement minérale, est destinée à devenir un grand parc végétalisé, reliant le lac au cœur de la cité et offrant un accueil pour les activités de loisirs, les manifestations ainsi que des espaces de repos et de délasserement.

Les objectifs sont de créer un parc public sur toute la surface de ce site exceptionnel ; de mettre en valeur et de partager le lien avec l'eau ; d'offrir des opportunités pour les loisirs, la culture, le sport, les rencontres et le bien-être, mais aussi de faire une large place à la nature. Sa mission : offrir une respiration au tissu urbain densifié de notre ville avec son poumon vert, le parc, et son poumon bleu, l'eau.

Le projet est réalisé en deux grandes étapes, secteur 1 et secteur 2. Le chantier du secteur 1 a débuté fin 2022 et assure depuis l'été 2024 un plus large accès au lac pour la population. Il comprend une majorité d'éléments construits, avec les gradins et les pontons de la nouvelle plage, la place de jeux, le restaurant et le café-bain. Les travaux des bâtiments se termineront à l'issue de l'édition de Festi'neuch 2026, afin qu'il soit possible pour toutes et tous de profiter de ce lieu durant la belle saison.

Au nord du premier secteur, le secteur 2, lui, se concentre sur l'accueil des manifestations (Festi'Neuch, Cirque Knie, Festival des Sports) et des activités de loisirs, avec de grands espaces comme terrains de sport, tout en étant ponctué d'espaces de repos et de délasserement. A cela s'ajoutera une scène urbaine polyvalente, destinée à accueillir diverses activités culturelles dont l'impulsion viendra des acteurs locaux.

Pour rappel, les Jeunes-Rives sont initialement un site créé artificiellement, gagné sur le lac lors de remblaiements dans les années 50. Des années plus tard, ce lieu se transforme pour devenir un parc urbain d'environ 7 hectares, faisant le lien entre la ville et le lac, et consacré aux loisirs, aux sports et à la culture. Ce nouvel espace est dès lors très attendu par la population neuchâteloise.

Maître de l'ouvrage

Le maître de l'ouvrage est la Ville de Neuchâtel.

Objet du marché et organisateur

Le Service de la culture de la Ville de Neuchâtel, en collaboration avec le Service de l'urbanisme, des mobilités et des espaces publics et l'Office des projets d'espaces publics, se référant à l'arrêté concernant la mise en valeur de créations artistiques des bâtiments et constructions appartenant à la Ville ainsi que des espaces publics du 10 mai 2021, a réservé un pourcent culturel pour une intervention artistique liée au réaménagement des Jeunes-Rives, secteurs 1 et 2.

Il s'agit d'un appel à projets en deux phases :

- Phase 1 : sélection de quatre à cinq artistes ou groupes d'artistes sur la base de candidatures sur dossiers (présent cahier).
- Phase 2 : concours, évaluation et choix d'un projet sur la base des avant-projets proposés par les artistes ou groupes d'artistes sélectionnés en phase 1.

Le présent document ne concerne que la phase 1, phase de sélection.

Budget et honoraires	L'enveloppe budgétaire à disposition est de CHF 175'000.- TTC, comprenant la conception, l'exécution et les honoraires.
Indemnisation	Une indemnité de CHF 2'500.- TTC sera attribuée à chaque artiste ou groupe d'artistes qui aura été retenu-e pour la phase 2, et ce pour autant qu'il/elle aura présenté un projet répondant aux conditions des présentes directives.
Propriété des projets	Les droits d'auteur sur les projets restent propriété des participant-e-s. Les documents graphiques remis par les concurrent-e-s deviennent propriété de l'organisateur. L'organisateur et les auteur-ice-s des projets doivent toujours être mentionnés lors des publications.
Intervention artistique	<p>Le projet artistique est ouvert à toutes les formes et tous les supports. Au vu du nombre d'aménagements et des usages multiples du site, le maître d'ouvrage souhaite privilégier une intervention artistique mobile ou temporaire. Par exemple (liste non exhaustive), une performance, un programme artistique, une œuvre mobile, une exploitation ou mise en valeur de la scène urbaine polyvalente sont du champ des possibles. En cas d'installation d'éléments physiques, l'intervention doit être prévue pour une durée déterminée ou être facilement déplaçable par les services de la Ville.</p> <p>Le dispositif devra pouvoir engager un rapport à l'imaginaire du lieu en écho avec ses fonctions, ainsi qu'à son environnement naturel et le toponyme du site. Il respectera les contraintes fonctionnelles, architecturales, environnementales et techniques des bâtiments et des aménagements paysagers tout en recherchant le dialogue avec eux. L'ensemble des actions proposées s'inscriront dans le budget global défini.</p>
Participation	<p>L'appel à projets est ouvert à tout-e artiste. Le regroupement d'artistes est autorisé et fortement encouragé.</p> <p>La participation à la procédure implique pour le maître d'ouvrage, le jury et chaque concurrent-e, l'acceptation des conditions du présent document.</p>
Voie de recours	Compte tenu du budget alloué au projet, qui couvre la conception, la réalisation et les honoraires, le présent appel à projets relève d'une procédure sélective en deux phases (art. 19 de l'AIMP 2019) ; les recours éventuels doivent être déposés auprès de la Cour de droit

public du Tribunal cantonal, conformément à l'art. 52 de l'AIMP 2019 et à la loi sur la procédure administrative (LPA) du 18 mars 2025.

Groupe d'expert-e-s Un groupe d'expert-e-s évaluera les candidatures déposées dans le cadre de la première phase et examinera les projets qui seront présentés au terme de la deuxième phase. Il fera une proposition pour la réalisation au maître d'ouvrage. Le rapport du groupe d'expert-e-s sera remis aux concurrent-e-s qui auront été retenu-e-s pour la phase 2.

Présidence Christian Egger, directeur de la Galerie C à Neuchâtel et Paris

Membres Lionel Panchaud, représentant de l'Association de Quartier des Beaux-Arts
Ana Canosa Honegger, architecte-urbaniste et artiste-plasticienne
Hubert Péquignot, directeur de Caritas Neuchâtel, représentant du Café-Bain des Jeunes Rives
Duc-Hanh Luong, historienne de l'art et collaboratrice scientifique au Centre Dürrenmatt

Suppléance Isabelle Fasnacht, en charge des pourcents culturels, Service de la culture, Ville de Neuchâtel

Jury consultatif Gaël Müller-Heyraud, architecte paysagiste communale, cheffe de l'Office des projets d'espaces publics, Ville de Neuchâtel
Laurent Langer, co-directeur du Musée d'Art et d'Histoire de la Ville de Neuchâtel

Le jury se réserve la possibilité de consulter au besoin d'autres spécialistes au cours de la procédure.

B

Phase 1

La phase 1 a pour objectif de sélectionner, sur dossier, quatre à cinq artistes ou groupe d'artistes qui seront invités à réaliser un avant-projet en phase 2.

Calendrier	15 juin 2026	Publication de l'appel à projets
	20 août 2026	Délai de remise des dossiers de candidatures
	4 septembre 2026	Sélection des artistes retenu-e-s pour la phase 2

Dossier remis aux participant-e-s

Les documents mentionnés ci-dessous seront remis aux participant-e-s sous forme électronique :

- Le présent cahier de sélection (format .pdf) incluant en annexe, la fiche de confirmation de participation et la fiche d'identification à compléter.

Dossier de candidature

Le dossier comprendra :

- la fiche de confirmation de participation, complétée et signée (en annexe à ce document)
- la fiche d'identification, complétée et signée (en annexe à ce document)
- une lettre de candidature, présentant notamment la démarche générale de l'artiste ainsi que ses motivations spécifiques par rapport au projet d'animation artistique du parc des Jeunes-Rives. **Longueur maximale : deux pages.**
- un bref curriculum vitae de l'artiste ou de chaque artiste du groupe
- une sélection d'œuvres majeures du/de la/des candidat-e-s, représentatives de son activité actuelle et, le cas échéant, réalisées in situ ; ce document sera présenté en couleurs sur un **maximum de huit pages au total**
- d'éventuelles publications de référence

Les documents seront présentés sur format papier ET également adressés en format PDF par courrier électronique. Pour la phase 1, les artistes sont invités à déposer leur dossier de candidature jusqu'au **jeudi 20 août 2026 à 17h**. Les dossiers sont à remettre à l'adresse suivante :

Ville de Neuchâtel
Service de la culture
Isabelle Fasnacht
Faubourg de l'Hôpital 4
2000 Neuchâtel

culture.vdn@ne.ch

Les candidatures hors délai ou incomplètes seront exclues du jugement. Les documents non demandés ou surnuméraires seront écartés et ne seront pas évalués.

Identification

La procédure n'est pas anonyme.

Tous les documents porteront la mention suivante :

« POURCENT CULTUREL – JEUNES-RIVES » et le nom et prénom du/de la candidat-e.

Critères de sélection Pour la première phase du concours, les critères de sélection suivants seront appliqués :

- Motivations exprimées pour le projet (30%)
- Qualité des réalisations artistiques présentées dans le dossier (35%)
- Engagement dans une démarche de création contemporaine (35%)

Avis de sélection La décision de sélection pour la phase 2 sera notifiée par email aux candidat-e-s qui auront participé à la procédure.

C Informations complémentaires pour la phase 2

Calendrier 14 septembre 2026 Visite des lieux avec les artistes retenu-e-s

17 décembre 2026 Rendu des projets

14 janvier 2027 Présentation des projets par les artistes

A déterminer Réalisation. Le calendrier de réalisation de l'intervention artistique retenue dépendra de sa nature et de ses caractéristiques. Il sera établi en coordination avec les architectes. L'intervention artistique sera réalisée avant la finalisation des principaux aménagements du parc.

Eté 2027 Principaux aménagements finalisés. Inauguration prévue en juillet 2027.

Poursuite de l'étude et réalisation Le/La/Les lauréat-e-s du concours sera/seront recommandé-e-s par le jury pour le développement et la réalisation du projet.

La décision d'adjudication sera prise par le Maître de l'ouvrage.

Le jury se réserve également le droit de sélectionner une seconde œuvre, en fonction du budget défini et de la cohérence artistique de l'ensemble.

Le jury se réserve la possibilité de renoncer à désigner un-e lauréat-e dans le cas où aucun projet ne répondrait au cahier des charges, d'interrompre le concours ou de suggérer plusieurs propositions à remanier. Il se réserve également le droit de ne recommander que certaines parties des concepts globaux ou une combinaison de deux concepts pour la réalisation.

Par la suite, le Maître d'ouvrage souhaite pour l'intervention artistique qu'une collaboration étroite s'établisse entre le/la/les artiste-s mandaté-e-s et les architectes, afin que le projet évolue en tenant compte de la spatialité et de la matérialité du projet.

D

Description architecturale et paysagère

Concept La finalité du projet est de créer, au cœur de la ville, un parc urbain d'environ 70'000 mètres carrés, rassemblant les besoins des usagères et usagers avec des espaces destinés à la détente, au sport, à la baignade pour toutes et tous, au pique-nique et aux jeux. Un *lungolago* arpentera tout le long des Jeunes-Rives.

Aménagement paysager Le site initial était principalement minéral. A la fin des travaux, la végétalisation se sera considérablement étendue, conservant une partie de l'arborisation actuelle et ajoutant des jeunes plantations. Le but des travaux sera d'harmoniser l'ensemble.

Le projet vise également à enrichir la valeur écologique du lieu, qui est actuellement assez faible, sans faune particulière ou sans intérêt floristique spécifique. Dans ce sens, une petite crique revitalisée a été aménagée à l'est, avec un accès restreint, pour permettre une dynamique naturelle et le développement de la faune et de la flore locales.

Dans un premier temps, la grande majorité du couvert arboré existant, des platanes taillés en plateau, sera conservée : ces arbres apportent en effet une ombre très agréable et permettent l'utilisation des surfaces pendant la saison chaude. Par la suite, au fil des années, les platanes seront remplacés par des essences en forme libre et ainsi plus faciles d'entretien, tout en contribuant à une biodiversité plus riche.

Sous les arbres, le revêtement bitumineux et les bordures seront remplacés par un revêtement en gravier-gazon afin de supprimer l'effet d'accumulation de chaleur, d'offrir un espace plus perméable et de donner un caractère de place naturellement ombragée par ce couvert végétal de platanes.

Aménagement urbain

Des infrastructures destinées à la baignade sont installées au sein du parc, dont un vestiaire intégrant des douches et WC de même que des petits casiers. Pour savourer une pause gourmande, un restaurant est prévu, ouvert à l'année, avec 60 places intérieures et une centaine à l'extérieur, sur la terrasse sud. Le côté sud de la toiture sera couvert de panneaux photovoltaïques. A cette offre, s'ajoute un café-bain, qui proposera une petite restauration et un sauna. Son architecture renvoie quelque peu aux maisons lacustres des premier-ère-s habitant-e-s du bord du lac. Sa gestion sera confiée à Caritas, qui y déploiera un projet d'intégration professionnelle.

En lieu et place du parking et sous le couvert arboré, un espace multifonctionnel et polyvalent accueillera différentes activités de délasserment et de loisirs. Il s'agit d'en faire un véritable lieu de rencontre et de vie, avec un aménagement et du mobilier urbain adapté : chaises, bancs, transats, tables ou encore grills. 4 terrains de beach-volley se trouveront aussi dans cette zone.

Des espaces de jeux complètent des aménagements fixes, avec des espaces modulables pour l'accueil de manifestations et de terrains de sports. La majorité des activités nécessitant des installations fixes sont regroupées à l'ouest du site, à proximité de la place de jeux, permettant d'une part de créer des synergies d'usage entre les activités et d'autre part de libérer l'est du site pour le besoin des grandes manifestations.

La Place Rouge, toponyme bien connu des Neuchâtelois-e-s, gardera sa forme actuelle et sera toujours une place polyvalente à l'usage d'événements.

Une scène polyvalente servira à accueillir spectacles et activités culturelles. Elle sera couverte par une structure légère et démontable, qui répondra également au besoin d'un abri pour les courses d'écoles et autres évènements scolaires.



Image : Plan final des aménagements prévus. Crédits : Office des projets d'espaces publics, Ville de Neuchâtel

Le présent document a été approuvé par le jury le 1^{er} juin 2026.

Présidence

Christian Egger



Membres

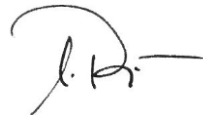
Lionel Panchaud



Ana Canosa Honegger



Hubert Péquignot



Duc-Hanh Luong



Rapport et suppléance

Isabelle Fasnacht



Fiche de confirmation de participation

Ville de Neuchâtel



Concours par procédure sélective en 2 phases pour le réaménagement des Jeunes-Rives avec une intervention artistique

Raison sociale de l'/des artiste-s :

Association Indépendant Autre (à préciser) : _____

Nom et prénom de la personne de contact : _____

Adresse complète : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Par sa signature à la fin de cette page, chaque artiste participant-e s'engage à ce qu'aucune personne impliquée dans le projet ou sa réalisation (il/elle-même, un-e des membres de leur équipe ou l'un-e de leurs collaborateur-ice-s) **ne se trouve en situation de conflit d'intérêts avec un-e des membres du jury, un-e suppléant-e, l'adjudicateur, l'organisateur ou un-e expert-e. Toute personne se trouvant en situation de conflit d'intérêts doit se retirer et ne peut pas participer à la procédure du concours** (cf. art. 13, al. 4 AIMP 2019).

Date :

Signature(s) :

Ne sont valables que la ou les signatures de la ou des personnes qui possèdent le pouvoir de signature

FICHE D'IDENTIFICATION

Coordonnées de l'artiste/personne de contact pour le collectif

Raison sociale ou nom
de l'artiste

Adresse

NPA/Localité

Pays

Téléphone

Adresse mail

Lieu, date, signature :
